

CHOISIR L'OUTIL DE GESTION DE L'EAU ?

UN ENJEU DANS LE CONTEXTE DE LA LOI NOTRE

VENDREDI 8 JUIN 33 550 HAUX

De 10h à 13h

- Quels sont les outils français de la Gestion de l'eau ? (DSP, Régie, SPL...)
- Comment choisir un mode de gestion et quelle place pour la maitrise publique ?
- Batir un projet de Service de l'eau comment? Avec qui ? et pourquoi faire ?
- Les conditions d'accès à l'eau peuvent-elles être différenciées selon les usages ?

Avec **Gabriel AMARD**, administrateur de Eau Bien Commun France et directeur du Formateur des collectivités, auteur d'ouvrages sur la gestion publique de l'eau

BÉNÉFICIER D'UNE FORMATION EST UN DROIT

Depuis la loi 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice du mandat d' élu territorial, un droit à la formation est ouvert. Les crédits y afférant constituent une dépense obligatoire de la collectivité. Le code général des collectivités territoriales dispose que ce droit est acquis à tout élu indemnisé ou pas, dès lors que la formation est dispensée par des organismes qui remplissent les conditions : FDC - le formateur des collectivités est agréé par le ministère de l'Intérieur en date du 21 juillet 2015.

A l'occasion de la formation il sera offert à chaque élu-e 2 manuels indispensables pour prendre une décision : E comme eau, bâtir et gérer une régie publique et D comme Droit à l'eau. Collection Les manuels des collectivités • Éditions Bruno Leprince.



MAIRIE LE GRAND CHEMIN, 1 RD239 - 33 550 HAUX

BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL

(vaut convention simplifiée de formation)

CHOISIR L'OUTIL DE GESTION DE L'EAU ? UN ENJEU DANS LE CONTEXTE DE LA LOI NOTRE

vendredi 8 juin

Nom : Prénom :

Adresse : Code postal :

Ville : E-mail :

Fonction électorale :

En cas de désistement, si FDC n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé en totalité et FDC se réserve le droit d'annuler et/ou de reporter la formation à cause d'événements extérieurs ou si le nombre de participants est insuffisant.

Elu-e-s et agents territoriaux des collectivités de :

- | | | | |
|---|------|--|-------|
| <input type="checkbox"/> moins de 1 000 habitants | 100€ | <input type="checkbox"/> de 40 000 à 50 000 | 400€ |
| <input type="checkbox"/> de 1 000 à 5 000 | 150€ | <input type="checkbox"/> de 50 000 à 75 000 | 450€ |
| <input type="checkbox"/> de 5 000 à 10 000 | 200€ | <input type="checkbox"/> de 75 000 à 100 000 | 600€ |
| <input type="checkbox"/> de 10 000 à 20 000 | 250€ | <input type="checkbox"/> plus de 100 000 | 800€ |
| <input type="checkbox"/> de 20 000 à 30 000 | 300€ | Conseillers départementaux, régionaux et Paris, Lyon, Marseille | |
| <input type="checkbox"/> de 30 000 à 40 000 | 350€ | <input type="checkbox"/> | 1000€ |

Signature de l' élu(e) inscrit(e)
à l'ensemble de la formation

Signature du responsable
avec cachet de la collectivité